

SEANCE DU 27 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 du mois de MARS, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY EN VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques BEAUGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 22/03/2018

Présents : René PANNIER, Jérôme GUERIN, Philippe BODIO, Raymond THOMAS, Georges VIALON, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées : Catherine CHEVALIER, Carole LEGROS et Flore QUILLET-JACQUOT ayant donné pouvoir à Delphine ZECCA.

A été désigné Secrétaire de séance : Raymond THOMAS

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 janvier 2018**

Le procès-verbal de la dernière séance en date du 8 janvier 2018 a été approuvé à la majorité.

1^{ère} partie : Budget COMMUNE

1.1. Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2017

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de MARINES et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2017 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au point suivant de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

PRENDRE ACTE et APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

1.2. Approbation du Compte Administratif 2017

Il est exposé à l'assemblée par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 faisant l'objet du Compte Administratif 2017.

Conformément à la législation en vigueur, Jacques BEAUGRAND, maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif 2017, René PANNIER, désigné Président, soumet au vote ce Compte Administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence de René PANNIER,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Présidence et du Compte de Gestion du Trésorier de 589 567.26 euros,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2017 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

| | Résultat de clôture 2016 | Opération de l'exercice 2017 | | Part affecté à l'inv. Exercice 2017 | Intégration de résultats par opération d'ordre | Résultat de clôture 2017 |
|-----------------------|--------------------------|------------------------------|-------------|-------------------------------------|--|--------------------------|
| | | Mandats émis | Titres émis | | | |
| Fonctionnement | 423 981.50 | 282 082.68 | 298 503.97 | 52 577.95 | 0,00 | 387 824.84 |
| Investissement | 115077.61 | 55 309.20 | 141 974.01 | 0,00 | 0,00 | 201 742.42 |
| TOTAUX | 539 059.11 | 337 391.88 | 440 477.98 | 52 577.95 | 0,00 | 589 567.26 |

1.3. Affectation des résultats de fonctionnement 2017

Le Conseil Municipal, à la majorité, DECIDE d'affecter le résultat arrêté comme suit :

En fonctionnement :

| | |
|------------------------|------------|
| Résultat de l'exercice | 16 421.29 |
| Résultats antérieurs | 371 403.55 |
| Résultat à affecter | 387 824.84 |

En investissement :

| | |
|-----------------------------|------------|
| Résultat de l'exercice | 86 664.81 |
| Besoin de financement | 10 542.42 |
| Solde des Restes à Réaliser | 191 200.00 |

| | |
|--|-------------------|
| Affectation en réserves R 1068 en investissement | 10 542.42 |
| Report en fonctionnement R002 | 377 282.42 |

1.4. Vote des taux des 3 taxes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'Etat de notification des taux d'imposition de l'année 2018 des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après étude et selon les nouvelles dispositions,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

APPLIQUE les taux des taxes pour :

| | |
|--|-------|
| - T.H. (Taxe d'Habitation) à | 12.04 |
| - T.F.B. (Taxe Foncière Bâti) à | 9.46 |
| - T.F.N.B. (Taxe Foncière Non Bâti) à | 44.70 |

1.5. Vote du Budget Primitif 2018

Sur présentation du projet de Budget Primitif 2018 de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement pour un total de 622 632.42 € en dépenses et en recettes,

En section d'investissement pour un total de 220 796.99 € en dépenses et en recettes

Soit pour un montant total du Budget Communal de 843 429.41 €.

ADOpte le tableau des effectifs du personnel annexé au Budget Primitif 2018.

ADOpte le montant des subventions annexé au Budget Primitif 2018 comme suit, sous réserve d'une demande écrite des associations :

| Désignation Associations | Montant retenu au BP 2018 |
|------------------------------------|---------------------------|
| As Aide à Domicile en Milieu Rural | 400,00€ |
| As Jeunes Sapeurs-Pompiers | 80,00 € |
| As Sport et Culturelle Cléry | 1 200,00 € |
| Prévention Routière | 50,00 € |
| As Mouvement Vie Libre | 30,00 € |
| C.F.F.R. | 1 500,00 € |
| Resto du Cœur | 150,00 € |
| CCAS de Cléry-en-Vexin | 3 000,00 € |

VU la présidence de Monsieur Jérôme GUERIN au C.F.F.R., il n'a pas participé au vote de cette subvention.

2^{ème} partie : Budget ASSAINISSEMENT

1.6. Approbation du Compte de Gestion 2017 du Trésorier – Budget Assainissement

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de MARINES et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2017 du budget Assainissement qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au point suivant de l'ordre du jour.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire du budget Assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier de MARINES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

PRENDRE ACTE et APPROUVE le Compte de Gestion de l'Assainissement du Trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de l'Assainissement du Maire pour le même exercice.

1.7. Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Assainissement

Il est exposé à l'assemblée par nature pour la section d'exploitation et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 faisant l'objet du Compte Administratif 2017 pour l'Assainissement.

Conformément à la législation en vigueur, Jacques BEAUGRAND, maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif 2017 - Budget Assainissement, René PANNIER, désigné Président, soumet au vote ce Compte Administratif de l'Assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence de René PANNIER,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Présidence et du Compte de Gestion du Trésorier de 192 140.07 euros,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte le Compte Administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2017 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

| | Résultat de clôture 2016 | Opération de l'exercice 2017 | | Part affecté à l'inv. Exercice 2017 | Résultat de clôture 2017 |
|-----------------------|--------------------------|------------------------------|-------------|-------------------------------------|--------------------------|
| | | Mandats émis | Titres émis | | |
| Exploitation | 66 041.04 | 15 382.94 | 55 704.24 | 15 728.09 | 90 634.25 |
| Investissement | 46 546.24 | 21 314.24 | 76 273.82 | | 101 505.82 |
| TOTAUX | 112 587.28 | 36 697.18 | 131 978.06 | 15 728.09 | 192 140.07 |

1.8. Affectation des résultats de fonctionnement 2017 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à la majorité, DECIDE d'affecter le résultat arrêté comme suit :

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice 40 321.30

Résultats antérieurs 50 312.95

Résultat à affecter 90 634.25

En investissement :

Résultat de l'exercice 54 959.58

Besoin de financement 15 145.02

Solde des Restes à Réaliser 116 650.84

Affectation en réserves R 1068 en investissement 15 145.02

Report en fonctionnement R002 75 489.23

1.9. Vote du Budget Primitif 2018 – Budget Assainissement

Considérant la présentation du projet du budget primitif 2018 pour l'Assainissement,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte par nature pour la section d'exploitation et d'investissement, le Budget Primitif de l'Assainissement de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation pour un total de 100 658.18 € en dépenses et en recettes,

En section d'investissement pour un total de 142 679.76 € en dépenses et en recettes

Soit pour un montant total du Budget Assainissement de 243 337.94 €.

2.1. Cartes de transports scolaires pour l'année 2018-2019

Monsieur le Maire précise que les tarifs des cartes de transports pour l'année 2018-2019 n'a pas encore été communiqués par les sociétés Timbus et Imagine R mais que,

CONSIDERANT le coût des abonnements pour les familles,

CONSIDERANT que la Commune peut renouveler son contrat de Tiers Payant Scolaire avec l'Agence IMAGINE R pour gérer les abonnements avec prise en charge d'un montant fixe dont le choix n° 3,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE de porter la participation de la Commune à hauteur de :

- 40 € pour la Carte Scolaire Bus Lignes Régulières (C.S.B.)
- 75 € pour la carte IMAGINE R pour 2 zones (4-5 zones) Collégiens et Lycéens.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Imagine R Tiers Payant Scolaire n° 18171 pour l'année 2018-2019 avec prise en charge du montant fixe dont le choix n°3 est retenu, **PRECISE** que tous les dossiers d'abonnement devront être impérativement validés par Monsieur le Maire avant leur dépôt auprès de Tim Bus et de l'Agence Imagine'R.

2.2. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation et de remise en état de l'école maternelle du village et dont le coût prévisionnel s'élève à 21 450.00 € HT soit 23 595.00 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 21 450 € HT

DETR : 45 à 60 % du montant hors taxes subventionnable

Autofinancement communal : 21 450 € HT

Le projet sera entièrement réalisé en juillet de l'année en cours pour une durée de 1 mois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE :

- **d'ARRETER** le projet de réhabilitation et de remise en état de l'école maternelle du village,
- **d'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **de SOLLICITER** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

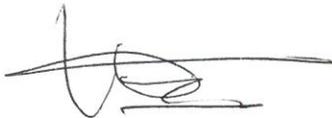
Questions diverses

Informations par Jérôme GUERIN:

- Compteurs LINKY : ENEDIS devrait installer dans les foyers clérysiens ces nouveaux compteurs à partir d'octobre 2018. Une information spécifique sera apportée.
- Jeux intervillages 2018 : Ils se dérouleront cette année le samedi 26 mai à SAGY.
- Lettre d'info : un appel à propositions d'articles est lancé pour une publication fin avril 2018.
- Boucle cycle Commeny/Guiry/Cléry/Le Tillay : cette nouvelle piste cyclable est en service.
- Abri-vélo usagers des bus de lignes : une réflexion à l'initiative du Conseil Intercommunal des Jeunes avec la CCVC sur l'installation d'un abri-vélo sécurisé aux arrêts de bus est en cours.
- Problèmes de transports sur la ligne 95-04 : le nombre de places assises dans les bus ne répond pas aux besoins. Les lycéens ne peuvent pas monter dans les bus pour se rendre au lycée. Une enquête a été faite par les parents d'élèves afin d'en informer les représentants des compagnies de bus, des différentes instances départementales et régionales. A ce jour, aucune réponse ou solution n'ont été apportées. Les parents d'élèves et les élus envisagent une action de mobilisation afin que leur appel à un service satisfaisant soit trouvé.

La séance est levée à 0h05.

Raymond THOMAS
Secrétaire de Séance



Jacques BEAUGRAND
Maire de CLÉRY EN VEXIN



Affiché le : - 5 AVR. 2018